

Angoulême, le 26 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hébergement d'urgence et aide alimentaire : l'État et les associations réorganisent leurs réponses en Charente pour protéger les plus démunis

- - - -

Dans le contexte sanitaire actuel, les services de l'État et les associations ont réorganisé leurs dispositifs solidarité pour protéger les personnes les plus vulnérables, tout particulièrement en matière d'hébergement d'urgence et d'aide alimentaire.

Concernant l'hébergement d'urgence

La volonté des services de l'État reste de repérer les personnes sans domicile, les mettre à l'abri en urgence via le Samu social et leur apporter une écoute et des conditions d'hébergement permettant de satisfaire aux restrictions de déplacement. L'objectif est d'accompagner ces personnes et de les maintenir dans des chambres et appartements dédiés.

Une trentaine de places d'hébergement supplémentaires a été ouverte de façon à garantir le confinement et la sécurité sanitaire de ces personnes, soit un total de 225 places disponibles. A Angoulême, le CHRS le Rond-Point est transféré à l'ancien hôtel Le Crab où des chambres individuelles permettront d'accueillir les personnes dans des conditions sanitaires optimales.

En outre, près d'une dizaine de places d'hébergement isolées sont disponibles pour accueillir, le cas échéant, des personnes sans abri malades.

Enfin, les maraudes des travailleurs sociaux sont maintenues, à hauteur de 3 fois par semaine à Angoulême et de 2 fois par semaine à Cognac.

Concernant l'aide alimentaire

Les services de la préfecture ont travaillé avec le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), la Banque Alimentaire, les Restos du Coeur, le Secours Populaire et les autres structures associatives pour garantir la continuité des distributions alimentaires dans le département.

Ainsi, les personnes sans abri hébergées en structures collectives ou individuelles se voient délivrer des colis, tandis que 23 points de distribution dans les centres sociaux et les associations ont été réorganisés, notamment dans les quartiers d'Angoulême et de Cognac.

Service départemental de la communication interministérielle Contact presse : Pierre GÉ

Tel: 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76

Courriel: pierre.ge@charente.gouv.fr / pref-communication@charente.gouv.fr





Concernant plus spécifiquement les accueils de jour

A Angoulême, la fermeture de l'Eclaircie a été décidée en raison de la grande promiscuité des lieux. Depuis le début de la semaine, son activité avait été réduite aux seuls services de linge et à l'ouverture des douches : la partie constituant un lieu de rassemblement et de lien social avait déjà été fermée, notamment en raison du risque de contamination. La distribution de l'aide alimentaire assurée par la structure en temps normal est poursuivie en lien avec le SIAO.

A Cognac, le Puzzle reste ouvert les mardis et vendredis après-midis. En dehors des ouvertures physiques, une permanence téléphonique est assurée.

Tel: 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76

Courriel: pierre.ge@charente.gouv.fr / pref-communication@charente.gouv.fr



